Municipalité de Saint-Célestin (paroisse)

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR lA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE-GÉNÉRALE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :

Le Conseil de la municipalité de St-Célestin (paroisse) a adopté le douzième jour de décembre 2016, le règlement no. 2016-08 relativement à l'imposition des taxes foncières, de la cueillette des vidanges et recyclages des matières récupérables et de la tarification relativement à la fourniture d'eau.

Pour l'année 2017 les taux taxes seront les suivants :

TAXE FONCIERE	**0,70$ du cent dollar d'évaluation**
TAXE DE VIDANGE	**97,50$ par logement**
TAXE DE RECYCLAGE	**35,00$ par logement**
TAXE POUR LA TARIFICATION RELATIVEMENT À LA FOURNITURE D'EAU POUR CERTAINS RÉSIDENTS DE LA PAROISSE ST-CÉLESTIN	**205,00$ par logement**
TAUX D'INTÉRÊT	**15% par année**

DONNÉ à __Saint-Célestin____ **ce** __13 e_____

jour de __décembre_____deux mille seize_____

_____(S)_____
Secrétaire-Trésorier(e)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Gisèle Plourde, directrice-générale de la municipalité de Saint-Célestin (paroisse), certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le____13_____ décembre_____2016 entre _13:00____ et _15:00___heures.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce __13 décembre_2016__

_____(S)_____
signature